

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance / du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit: QuicKleen™  
Nettoyant pour fibres QC**

Numéros d'identification de produit: QC-2LP, QC-128M

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Nettoyage des fibres et de précision

Liste des conseils contre: N'est pas applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / Fabricant:

**American Polywater Corporation**  
11222 - 60th Street North  
Stillwater, MN 55082 États-Unis  
Tél: 1-651-430-2270  
Courriel: sds@polywater.com

**Polywater Europe BV**  
Zuidhaven 9-11 Unité B2  
4761 CR Zevenbergen  
Pays-Bas  
Tél: +31 (0) 10 2330578  
Courriel:  
sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (États-Unis) 1-352-323-3500 (INT'L)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les critères du SGH.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes: Pas nécessaire.

Mot

d'avertissement: Pas nécessaire.

Mentions de danger: Pas nécessaire.

### 2.3 Autres dangers: Pas d'information disponible.

## 3. Composition / Information sur les composants

| Composant                               | N ° CAS     | No CE     | Wt. %   |
|---|-------------|-----------|---------|
| Éther méthylique nonafluorobutylique    | 163702-07-6 | -         | 19 - 76 |
| Éther méthylique nonafluoroisobutylique | 163702-08-7 | -         | 19 - 76 |
| Isopropanol                             | 67-63-0     | 200-661-7 | 4 - 5   |

## 4. Premiers soins

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact oculaire:** Si une irritation des yeux due à une exposition aux vapeurs se développe, aller à l'air frais. Rincer les yeux à l'eau claire. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact direct avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15

minutes. Cherchez des soins médicaux.

- Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés; rincer soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.
- Inhalation (respiration):** Si une irritation du nez ou de la gorge se développe, passez à l'air frais. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Si la respiration est difficile, fournissez de l'oxygène. S'il ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Cherchez une attention médicale immédiate.
- Ingestion (avaler):** Ne pas faire vomir et ne rien faire avaler sauf indication contraire émanant du personnel médical. Obtenez des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Reportez-vous à la section 11 pour plus d'informations.

#### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires.

Pas d'information disponible.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction:

Le matériau ne brûlera pas.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun risque d'incendie ou d'explosion inhabituel n'est prévu. Aucun effet inhabituel n'est anticipé lors des opérations d'extinction d'incendie. Évitez de respirer les produits et substances pouvant résulter de la décomposition thermique du produit ou des autres substances dans la zone d'incendie.

#### Décomposition et sous-produits dangereux:

La combustion génère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des vapeurs toxiques, des gaz et des particules pendant la combustion. Le fluorure d'hydrogène et le perfluoroisobutylène (PFIB) peuvent se former à des températures élevées - des conditions de chaleur extrêmes.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

L'exposition à une chaleur extrême peut entraîner une décomposition thermique. Garder les contenants frais avec de l'eau pulvérisée lorsqu'ils sont exposés au feu pour éviter la rupture. Porter des vêtements de protection appropriés, y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à la demande de pression.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Aérez la zone à l'air frais .

#### 6.2 Précautions environnementales:

Évitez le rejet dans l'environnement . Endiguer le déversement pour empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

#### 6.3 Méthodes matériels de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec du sable ou des absorbants. Recueillir autant de matériaux déversés que possible à l'aide d'outils anti-étincelles et transférer dans un conteneur. Scellez le contenant. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant ne modifie pas le risque de toxicité ou d'inflammabilité.

#### 6.4 Référence à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour usage industriel ou professionnel uniquement. Évitez de respirer les vapeurs ou les aérosols. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Bien se laver après manipulation. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Le contenu peut être sous pression, ouvrez soigneusement. Utiliser une ventilation pour contrôler l'exposition à l'air en dessous des limites d'exposition professionnelle. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un

équipement de protection respiratoire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le contenant bien fermé. Garder son calme. Stocker à l'écart des bases fortes et des agents oxydants.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition et recommandations:

| Nom du composant                        | Limite      | la norme                   | Source / Remarque |
|---|-------------|----------------------------|-------------------|
| Éther méthylique nonafluorobutylique    | TWA 750 ppm | AIHA                       | Etats-Unis        |
| Éther méthylique nonafluoroisobutylique | TWA 750 ppm | AIHA                       | Etats-Unis        |
| Isopropanol                             | TWA 400 ppm | OSHA, NIOSH<br>EH40 / 2005 | Etats-Unis        |
|   | TWA 400 ppm | WEL                        | Royaume-Uni       |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection respiratoire:

Une ventilation normale est adéquate. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, une protection respiratoire est recommandée. Utilisez un respirateur ou un masque à gaz avec des cartouches pour vapeurs organiques (approuvé par NIOSH) ou utilisez un équipement à adduction d'air.

#### Gants de protection:

En cas de contact répété ou prolongé avec la peau, l'utilisation de gants imperméables (néoprène, caoutchouc nitrile, polymère laminé) est recommandée pour éviter le dessèchement et une éventuelle irritation.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité recommandées.

#### Autres équipements de protection:

Il est suggéré qu'une source d'eau propre soit disponible dans la zone de travail pour rincer les yeux et la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés au besoin.

## 9. Physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| <b>Apparence:</b>   | Liquide clair et incolore; légère odeur d'alcool. |
| <b>Seuil d'odeur:</b>   | Indisponible                                      |
| <b>pH:</b>  | Ne s'applique pas                                 |
| <b>Point de congélation:</b>  | - 43 ° F / - 42 ° C                               |
| <b>Point d'ébullition:</b>  | 129 ° F / 54 ° C                                  |
| <b>Taux d'évaporation:</b>  | 58 (acétate de n-butyle = 1)                      |
| <b>Point de rupture:</b>  | Pas de point d'éclair                             |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>  | Non applicable aux liquides                       |
| <b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b> | <b>LIE:</b> 4,0%<br><b>LSE:</b> 16,7%             |
| <b>La pression de vapeur:</b>   | 207 mmHg à 25 ° C                                 |
| <b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>   | 7.1 (Air = 1)                                     |
| <b>Poids spécifique (H<sub>2</sub>O = 1):</b>                               | 1,48  |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>   | Léger (moins de 10%)                              |

|   |                            |
|---|----------------------------|
| <b>Coefficient de distribution eau / huile:</b> | Indisponible               |
| <b>La température d'auto-inflammation:</b>      | 443 ° C                    |
| <b>Température de décomposition:</b>            | Indisponible               |
| <b>Viscosité:</b>                               | <= 10 centipoises à 23 ° C |

## 9.2 Autres informations

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Volatiles (% en poids):</b> | 100%                                   |
| <b>Contenu en COV:</b>         | 67 g / l (règle SCAQMD 443.1 calculée) |

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Voir les autres titres de la section 10.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun connu.

### 10.4 Conditions à éviter:

Aucun connu.

### 10.5 Matières incompatibles:

Bases fortes et agents oxydants puissants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeurs toxiques, gaz et particules pendant la combustion. Fluorure d'hydrogène, perfluoroisobutylène (PFIB) à des températures élevées / conditions extrêmes de chaleur.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë

##### Contact oculaire:

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation des yeux. Cette irritation est minime et devrait être transitoire.

##### Contact avec la peau:

Une exposition cutanée prolongée ou répétée peut éliminer les huiles, provoquant des rougeurs, un dessèchement et des gerçures. Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles à l'irritation cutanée due à ce produit.

##### Potentiel d'irritation et de sensibilisation:

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Ce n'est pas un sensibilisant.

##### Inhalation (respiration):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Les signes / symptômes peuvent inclure toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge.

##### Ingestion:

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation du tube digestif, une dépression du système nerveux (par exemple, somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue).

##### Toxicité pour les animaux:

|             |  |
|-------------|--|
| Isopropanol | DL <sub>50</sub> (oral rat) 5000 mg / kg       |
|             | DL <sub>50</sub> (peau de lapin) 12800 mg / kg |
|             | CL <sub>50</sub> (rat inh) 12000, 8 heures     |

#### Exposition chronique:

|  |   |
|--|---|
| <b>Toxicité pour la reproduction:</b>  | Non classé comme toxine du système reproducteur.  |
| <b>Mutagénicité:</b>   | Non classé comme mutagène.  |
| <b>Tératogénicité:</b>   | Non classé comme tératogène ou embryotoxique.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Produits toxicologiquement synergiques:</b> | Aucune donnée de point final.   |
| <b>Statut cancérigène:</b>   | Indisponible.   |
|  | Cette substance n'a pas été identifiée comme cancérigène ou cancérogène probable par le NTP, le CIRC ou l'OSHA, ni aucun de ses composants. |

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

#### **Toxicité aquatique:**

Les résultats des tests indiquent que le méthyl nonafluoroisobutyl éther et le méthyl nonafluorobutyl éther ont une toxicité insignifiante pour les organismes aquatiques à leur point de saturation (CL<sub>50</sub>, CE<sub>50</sub> ou CI<sub>50</sub> > solubilité dans l'eau la plus basse). Ces composés sont très volatils et ont des constantes de la loi d'Henry élevées et devraient donc se déplacer rapidement par vaporisation d'une solution dans un compartiment aquatique ou d'une surface de sol dans un compartiment terrestre à l'atmosphère.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Le méthyl nonafluoroisobutyl éther et le méthyl nonafluorobutyl éther sont hautement insolubles et très volatils. La bioconcentration est donc peu probable et improbable car ils ne sont pas susceptibles d'entrer dans les flux de déchets aqueux provenant des utilisations et de l'élimination typiques, ou, en cas de déversement, de rester dans les compartiments aquatiques ou terrestres. Le potentiel élevé de ces composants de se déplacer des environnements aquatiques ou terrestres vers l'atmosphère indique qu'il est peu probable qu'une bioconcentration se produise, car ils ne devraient pas être biodisponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'information disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Ce produit ne contient pas et ne contient pas de substance PBT ou vPvB .

### 12.6 Autres effets néfastes:

|  |     |
|--|-----|
| <b>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PDO):</b> | 0   |
| <b>Potentiel de réchauffement climatique (GWP):</b>            | 320 |

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminez le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

## 14. Informations relatives au transport

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Transport terrestre domestique du US DOT:</b>    | Non réglementé       |
| <b>Numéro UN:</b>                                   | Non listé            |
| <b>Nom d'expédition des Nations Unies:</b>          | N'est pas applicable |
| <b>Classe (s) de danger pour le transport:</b>      | N'est pas applicable |
| <b>Groupe d'emballage Dangers environnementaux:</b> | N'est pas applicable |

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| <b>Précautions spéciales:</b> | Aucun connu    |
| <b>ICAO / IATA-DGR:</b>       | Non réglementé |
| <b>IMDG:</b>                  | Non réglementé |

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### États-Unis et État fédéral

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

|  |                           |                                |                          |                               |                              |
|--|---------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <b>Catégories de danger pour les rapports SARA Section 311/312</b> | <b><u>Aigu</u></b><br>Oui | <b><u>Chronique</u></b><br>Non | <b><u>Feu</u></b><br>Non | <b><u>Pression</u></b><br>Non | <b><u>Réactif</u></b><br>Non |
|--|---------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|

|                          |   |                       |  |
|--------------------------|---|-----------------------|--|
| <b><u>Composants</u></b> | <b><u>CERCLA / SARA Sec 302 Substance dangereuse RQ</u></b> | <b><u>EHS TPQ</u></b> | <b><u>SARA Sec. 313 Libération toxique</u></b> |
|--------------------------|---|-----------------------|--|

Les composants ne sont pas concernés par ces réglementations Superfund.

|                              |             |   |
|------------------------------|-------------|---|
| <b>Classifications NFPA:</b> | Santé:      | 3 |
|                              | Feu:        | 1 |
|                              | Réactivité: | 0 |

Les cotes de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou d'urgences similaires. Les cotes de danger sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre problème de reproduction ou a été évalué comme étant inférieur aux niveaux d'exposition OEHHA Safe Harbor requis pour l'étiquetage.

#### Union européenne

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1% SCL. Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS, directive 92/32 / CEE. Ne contient pas de substances REACH soumises aux restrictions de l'annexe XVII.

#### Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

#### Australie

Tous les composants sont répertoriés sur l'AICS.  
Non dangereux selon les critères de NOHSC Australie.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange par le fournisseur.

## 16. Autres informations

#### Abréviations et acronymes:

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail  
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage  
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
DL<sub>50</sub> = Dose létale médiane  
DNEL = niveau dérivé sans effet  
ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

**Nom du produit:** QuicKleen™ QC Nettoyant pour fibres

**Date de révision:** 4 mars 2022

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

LIS = Liste intérieure des substances (Canada)

AICS = Inventaire australien des substances chimiques

**Date de révision:** 4 mars 2022

**Numéro de révision:** 7

**Remplace:** 24 septembre 2022

**Autre:** Anglais vers français; 14 mars 2022

**Indication des changements:** Section 1 mise à jour ; informations sur l'UE supprimées. Rédigé conformément aux dispositions de OSHA 1910.1200 App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme fiables. Cependant, le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assume tous les risques et responsabilités liés à la manipulation de ce produit.